

Le journal de

L'île vivante

Le journal de l'association « Ensemble pour une Île Vivante » - N° 58

Édito

Notre défi démocratique

Après le rejet par le tribunal administratif du recours en annulation déposé par des représentants PC et PS de la liste Flandrin, il est enfin temps de passer à autre chose.

Mais pourquoi tant de haine, dans la campagne électorale et après, de la part de nos concurrents ? Trente-six voix d'écart, c'est peu. Mais c'est la différence entre une majorité et une minorité. La démocratie le veut ainsi. Le score de L'Île Vivante est sans doute insuffisant au regard de son ambition de rassemblement citoyen, mais il a progressé et **L'Île Vivante constitue désormais, que cela plaise ou non, la première force politique de notre ville populaire.**

On nous assène dans un bulletin bilingue – et dans une obscure analyse dont la dialectique ne casse pas les briques de la sociologie politique – que L'Île Vivante a forcément triché ! Le tribunal a tranché : il n'y a pas eu fraude (*lire p.2*). Alors pourquoi ces insinuations. La mécanique des reports est plus complexe que l'arithmétique divinatoire de nos amis de l'opposition. Les électeurs de droite se sont naturellement répartis, dans tous les bureaux, entre l'abstention, le vote Flandrin et le vote Bourgain. D'autres électeurs ont bougé, déçus par la tambouille politicienne de la « gauche réunie » *in extremis* (*lire p.4*). Des abstentionnistes se sont aussi mobilisés.

Ancrée à gauche, L'Île Vivante porte des valeurs d'émancipation et de progrès écologique, social et démocratique, un espoir de transformation de notre vie quotidienne dans la commune. L'Île Vivante s'ouvre à la diversité des sensibilités au nom du mieux-être commun. Elle pose de manière originale les premières pierres d'un renouvellement de l'action politique et

démocratique. Et cette action, L'Île Vivante la mène dans la transparence et sous l'autorité continue du peuple de notre ville.

Notre défi démocratique est donc par essence populaire. Nous n'avons pas d'autre raison d'être que de rassembler, de créer des solidarités concrètes. Nous portons l'espoir de tous ceux qui veulent s'attaquer aux échecs du passé. Cette exception francilienne mérite mieux que les mensonges, déformations et rumeurs servis rageusement.

Pourquoi nos concurrents ne réfléchiraient-ils pas à leurs propres responsabilités, à leur manque d'ambition pour notre île populaire ? A leurs contradictions ? Aux confusions qui les amènent à confondre « populaire » et « populisme », comme si la vie politique locale pouvait se résumer à un affrontement « classe contre classe » et à l'exploitation démagogique des différents mécontentements. Comment revendiquer une véritable ambition « populaire » et diviser le peuple ? C'est cette conception étroite, repliée, archaïque et dogmatique de l'action et du débat politique qui fige l'action publique et qui a été battue lors du récent scrutin municipal.

Les temps ont changé. La mairie n'est plus un gâteau que l'on dérobe masqué pour se le partager entre amis. Les insultes, le chantage et les menaces de licenciement qui ont pesé sur les employés communaux qui « n'adhéraient » pas à la « cause » des revanchards, tout cela est terminé. **L'Île-Saint-Denis et sa majorité inventent dans la transparence de nouvelles formes démocratiques de gestion de la cité.** Avec tous. Cela ne protège pas des erreurs. Mais cela favorise les coopérations les plus larges entre citoyens de tout bord.

Philippe HAUMONT

Le 3e tour des élections municipales...

A la demande du Comité de direction de campagne de la liste citoyenne, écologique et solidaire « Ensemble pour une Île Vivante », nous publions de larges extraits du jugement rendu par le Tribunal administratif (lire page 2) en date du 13 mai 2008. Cette décision a débouté MM. Kerrest et Flandrin (PC) ainsi que Mme Mariotte (PS) de leur recours en annulation des élections municipales. Un article sur le sens politique de la manœuvre des accusateurs est également publié en page 1.

Une campagne transparente...

Comme pour les scrutins de 1995 et 2001, le Comité de direction publie le bilan financier de la campagne électorale de la liste « Ensemble pour une Île Vivante » (lire page 4).

Le recours va encore lui coûter...

Ne bénéficiant pas ni de la logistique, ni de l'appui juridique et financier d'un grand parti, la liste « Ensemble pour une Île Vivante » a été contrainte de se faire assister pour se défendre dans le cadre du recours déposé par ses adversaires PC/PS.

Un dernier effort...

Le Comité de direction de campagne en appelle à la solidarité des habitants (lire page 4) pour payer les frais d'avocat qui ont été nécessaires pour confirmer son honnêteté.

Extrait d'un jugement sans équivoque !

Le recours déposé par Ronan Kerrest (PC), Joël Flandrin (PC) et Sophie Mariotte (PS) demandait au Tribunal administratif de prononcer l'annulation des opérations électorales de mars 2008.

Cette protestation portait plus précisément sur la propagande électorale de la liste « Ensemble pour une Île Vivante » et sur la régularité des opérations électorales.

Concernant la propagande électorale, la protestation reposait sur 7 griefs, à savoir :

I Grief : la 1^{re} page du journal municipal reprend les thèmes électoraux de la campagne du maire sortant :

→ Jugement rendu par le tribunal : il n'est pas utilement contesté que le journal municipal a été diffusé avant l'élection les 5, 6 et 7 mars 2008 pour la généralité des habitants de la commune ; que cette échéance respecte la périodicité mensuelle de cette publication... que son contenu est resté essentiellement informatif ; que les termes de son éditorial, bref et non signé, ne dépassent pas les limites acceptables du débat électoral... ce bulletin ne peut être regardé comme un élément de propagande électorale... en conséquence, **ce grief a été écarté.**

II Grief : la liste élue a utilisé sur un tract électoral et sur son affiche officielle les moyens de communication mis en place derrière le centre culturel portant des indications relatives à l'aménagement du centre ville :

→ Jugement rendu : Les moyens de communication ont été mis en place par la communauté d'agglomération de Plaine Commune, et non par la municipalité, et ce depuis le mois d'août 2007 ; en l'occurrence il n'est pas établi que des dépenses publiques municipales ont été détournées pour réaliser cette campagne électorale, le fait de photographier les membres d'une liste avec ce décor en arrière fond ne constituant pas une utilisation illicite de moyens publics... les candidats aux élections municipales ont le droit d'utiliser dans leur matériel de propagande électorale des photographies d'équipement et monuments locaux... en conséquence, **ce grief a été écarté.**

III Grief : le maire sortant aurait, en utilisant les coordonnées d'une association, invité des électeurs à un banquet et un tour en péniche :

→ Jugement rendu : Ces manifestations ont eu une audience limitée et se sont déroulées trois semaines avant le premier tour de scrutin, soit quatre semaines avant le second tour, il n'est pas contesté que le « repas citoyen » et le tour de l'île en péniche ont été organisés dans le cadre de la campagne par des bénévoles et financés par l'association agréée... en conséquence, **ce grief a été écarté.**

IV Grief : un tract comporte les images légendées par leurs noms et qualités de M. Mazurel, préfet à la ville, et de M. Braouezec, député communiste, président de Plaine Commune, appartenant au même parti politique que M. Flandrin :

→ Jugement rendu : Le tract incriminé comportant les images légendées précitées ne fait pas état de l'appartenance politique de M. Braouezec, présent à cette manifestation (NDRL : l'inauguration de la Maison de l'Emploi du 11 juillet 2007) en tant que président de Plaine Commune... la photographie litigieuse est celle d'une manifestation publique, et donc non partisane, ainsi qu'en atteste d'ailleurs la présence du représentant de l'Etat... soit près de huit mois avant le scrutin... en conséquence, **ce grief a été écarté.**



Grief : un tract, non signé et distribué sur de nombreux pare-brises, met en cause M. Flandrin dans des termes diffamatoires :

→ Jugement rendu : ni la date ni l'ampleur de la diffusion du tract incriminé ne sont établies, son contenu ne dépasse pas les limites admissibles de la polémique électorale... le protestataire n'allègue pas que le candidat en cause n'était pas en mesure d'y répondre en temps utile, il y a répondu... en conséquence, **ce grief a été écarté.**



Grief : M. Bourgain a fait subir des pressions aux employés municipaux en les menaçant si M. Flandrin était élu :

→ Jugement rendu : Cette allégation n'est assortie d'aucune précision ni d'aucun élément de preuve... en conséquence, **ce grief a été écarté.**



Un article du journal « Le Parisien » a fait état de ce que le « Parti Centriste » aurait souhaité la réélection de M. Bourgain :

→ Jugement rendu : Cet entrefilet paru le 14 mars 2008 émane d'un journaliste agissant dans le cadre de la liberté de la presse qui cite l'Île Saint-Denis au milieu d'autres communes... en conséquence, **ce grief a été écarté.**

Sur la régularité des opérations électorales, la protestation reposait sur 2 griefs, à savoir :



I Grief : le bureau de vote n°1 (mairie) a été tenu pendant plus de 30 minutes par le président et un assesseur suppléant seulement, représentant sa propre liste, en violation de l'article R.42 du code électoral :

→ Jugement rendu : Cette violation n'est assortie d'aucune démonstration, aucune mention n'ayant été portée au procès-verbal. Une telle situation ne serait pas de nature à entacher les opérations électorales d'irrégularités car l'article R.42 du code électoral, dans sa rédaction issue du 11 octobre 2006 dispose que « deux membres du bureau au moins doivent être présents pendant tout le cours des opérations électorales... » en conséquence, **ce grief a été écarté.**



II Grief : sur les 37 électeurs qui n'ont voté qu'au second tour des municipales et pas aux élections cantonales dans le bureau de vote n°1 de la mairie, 15 émargements pourraient faire l'objet d'un examen particulier, et 7 feraient apparaître des différences graphiques entre les différents scrutins :

→ Jugement rendu : s'agissant des 7 signatures qui « feraient apparaître des différences graphiques entre les différents scrutins », il ne résulte pas de l'instruction qu'il existe des différences suffisamment significatives pour établir que les signatures n'étaient pas les électeurs habilités... aucun témoignage d'électeur n'est produit à l'appui des dires du protestataire... en conséquence, **ce grief a été écarté.**



Au-delà du jugement rendu par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise rejetant la protestation visant à l'annulation des opérations électorales, celui-ci apporte la preuve irréfutable que la liste « Ensemble pour une Île Vivante » a gagné honnêtement les élections municipales.

Il permet également de laver l'intégrité morale de toutes les personnes mises en cause dans cette sombre affaire : élus et soutiens de la liste « Ensemble pour une Île Vivante », employés communaux présents au bureau n°1 de la mairie mais également les 7 citoyens cités qui ont apporté la preuve qu'ils avaient bien voté eux-mêmes lors du scrutin des municipales.

Environnement et social sont liés !

Dans les tracts de campagne l'opposition PC/PS/LO n'a jamais cité le mot environnement, pourquoi ? Considère-t-elle qu'il s'agit d'une « PRÉOCCUPATION SECONDAIRE » ?

Les chiffres tombent : avec l'augmentation du prix des énergies, les dépenses énergétiques des riches ont été multipliées par 1,5 en quelques années, et celles des pauvres par 2,6 !

Les riches ont les moyens d'acheter un

logement près du lieu de travail, un véhicule et des appareils électroménagers modernes plus sobres. Ils peuvent isoler la toiture et les murs, se chauffer, chauffer l'eau et vendre à EDF de l'électricité de telle sorte que leur logement produise plus d'argent qu'il n'en coûte.

Les locataires eux, doivent payer des charges toujours en augmentation au bailleur sans possibilité de rénovation.

On arrive à ce paradoxe : certains locataires en HLM paient

aussi cher que d'autres en logement privé ; or on savait dès 1970 qu'un pic du prix du pétrole arriverait vers 2006, et que les plus pauvres seraient les plus touchés.

La gauche non écologiste au pouvoir a-t-elle institué un système d'écotaxes qui décourage tout ce qui est polluant et non renouvelable ? A-t-elle mis en place des détaxations de ce qui est sain, renouvelable et ne réchauffe pas le climat ? La réponse est non ! Pour eux le souci de la protection de l'environnement est secondaire !



En 1970 on parlait des générations futures. Nous y voilà, on y est. Les couches défavorisées prennent de plein fouet la crise écologique. Quelle gauche défend leurs intérêts ?

Joël SEGUIN



Pitié pour les murets !

Ce matin d'un samedi de banlieue du 9-3, dame J. était accoudée à son balcon.

Elle s'éveillait, le regard bercé par les clapotis de la Seine. Le camion citerne du service de nettoyage arrivait à hauteur de l'immeuble. « Un lève tôt qui gagne peu » pense-t-elle. Le jet d'eau à la main lavait consciencieusement le trottoir. Son sang citoyen ne fit qu'un tour. Certes, le trottoir était bien lavé, mais toute la saleté était plaquée sur la murette. Que faire ? Ecrire à la Mairie ou à Plaine Commune ?

Les remarques seraient faites à l'entreprise qui aurait pour réponse : « j'ai un contrat pour laver le trottoir, je vous propose un avenant pour les murettes ». Et en avant les impôts. Alors ! si nos élus, hommes et femmes de terrain, intervenaient pour demander une formation de l'employé, ainsi il apprendrait qu'en dirigeant le jet d'eau vers le haut des murettes, puis en le ramenant vers le trottoir, la saleté irait dans le caniveau.

Citoyenne, voilà qui est dit grâce au journal de l'Île Vivante.

••• euro (69,1%) et à l'Allemagne (67,9%), approximativement au niveau des Etats-Unis (65%) et nettement en dessous de l'Italie (107%) et du Japon (159%).

Mathieu Plane précise que cette dette est une mesure brute ne prenant pas en compte les actifs détenus par les administrations publiques. Ces dernières possédant des actifs financiers (actions cotées, dépôts...) mais surtout des actifs physiques (infrastructures), ne représentant plus une dette mais une richesse nette. Celle-ci ayant augmenté de plus de 22 points entre 1995 et 2006, les administrations publiques se sont enrichies sur cette période notamment en raison de la forte valorisation des terrains détenus par l'Etat (+200% en 10 ans). Ainsi, le « bébé Français » ne récupère pas à la naissance une dette publique de 18 700 €, mais hérite au contraire d'un actif net de 11 000 €, même s'il est vrai, d'après notre économiste, puisqu'une partie des actifs physiques ne sont pas cessibles, il est difficile de leur donner une valeur marchande.

Plus globalement, ce qui compte pour le nouveau-né Français, ce n'est pas uniquement le patrimoine des administrations publiques mais également celui de

la nation (ménages, entreprises...). Au regard du compte de patrimoine de la nation, chaque Français né en 2006 hérite en moyenne de 185 400 €.

Enfin, la dette publique française est notée AAA par les agences de notation, soit la meilleure note en termes de qualité de dette. La France fait partie des meilleurs élèves de la classe mondiale quant à la gestion de ses finances publiques. Cela veut dire également que l'Etat français ne risque pas de faire défaut au remboursement de sa dette, expliquant aussi la faiblesse du taux d'intérêt sur les obligations publiques (inférieurs à 4% en moyenne). En conclusion, Mathieu Plane souligne que la gestion des finances publiques doit être rigoureuse mais rien n'indique une situation de faillite.

Dire la vérité aux Français sur la situation de leur pays ne passe pas non plus par cacher une partie de celle-ci. Il est ainsi beaucoup plus facile de culpabiliser le plus grand nombre en jouant avec la corde sensible des générations futures plutôt que de reconnaître que pour une petite minorité de français les choses vont de mieux en mieux.

Christian VIZIER

Source : Alternatives Economiques de janvier 2008.

Politique du mensonge

La France est-elle en faillite ?

A entendre nos politiques, de droite comme de gauche d'ailleurs, la situation financière de la France serait catastrophique puisqu'elle compromet l'avenir de nos enfants.

Certes la dette publique française est de moins en moins brillante, se situant à 64,2% du produit intérieur brut (PIB) en 2006. Au regard de ses partenaires européens, la France fait moins bien qu'eux depuis 2001. Pour autant, elle ne se distingue pas des autres grands pays mondiaux. D'après Mathieu Plane, économiste à l'OFCE, elle affiche même une position plus favorable avec un niveau de dette inférieure à la zone •••

Vous viendrait-il l'idée de jeter l'argent... dans la poubelle ?

C'est pourtant ce que certains d'entre nous font !



Nous confions notre argent à un établissement ayant pignon sur rue, qui dans l'opacité la plus totale, le prête à des financiers qui licencient à tour de bras afin de se faire plus d'argent, même s'ils ont déjà beaucoup de bénéfices ! On le fait souvent sans que ça ne rapporte rien ! Puisque les comptes courants ne sont pas rémunérés. On fait également des placements en ne regardant que ce que cela rapporte et pas à quoi ça sert ! Armement, autoroutes, industries chimiques... en général c'est tout à la fois. Bref, on scie la branche sur laquelle on est assis au détriment de nos générations futures.

Il existe pourtant une solution de remplacement tout aussi sûre et pratique.

C'est très facile ! D'abord vous devenez sociétaire de la NEF (1) en versant sur un compte 3 x 20 €. Puis vous ouvrez un compte à la BFCC (2) la plus proche qui va s'occuper de vous pour le compte de la NEF, aussi bien que toute autre banque. Enfin, vous faites virer votre salaire à la BFCC. Ainsi ce que rapporte votre compte est versé à la NEF qui rétrocède une commission à la BFCC pour tenue de compte. La NEF vous envoie chaque année dans la transparence totale, ce qu'elle a fait de l'argent.

En 2007, la NEF a soutenu par des prêts à taux très faible, des sociétés, des particuliers, des associations (63 % dans l'écologie, 32 % dans le social comme les entreprises d'insertion et 5 % dans le culturel). Exemples entre autres : Biocoop, Cigales, collectivités locales, fondation Raoul Follereau, France Active, Garantie Solidaire, Garrigues, réseaux des SCOP, réseau financier économie solidaire.

Et si vous êtes motivé, vous pourrez même placer votre argent à faible taux ou sans intérêts, pour aider de tels projets. C'est bon à savoir et à faire savoir autour de vous.

Joël SEGUIN

- (1) Nouvelle Economie Fraternelle.
(2) Banque Française de Crédit Coopératif.

Annnonce du Comité de direction de campagne de la liste « Citoyenne, écologique et solidaire »

Le compte de campagne arrêté début juin 2008 fait apparaître les dépenses et les recettes suivantes :

1 - Dépenses :

- Frais de gestion : 745 €
 - Impression : 8 155 €
 - Réception/réunion : 1 794 €
- Total des dépenses : 10 694 €**

2 - Recettes :

- Dons (88 donateurs de la ville) : 10 911 €
- Total des recettes : 10 911 €**

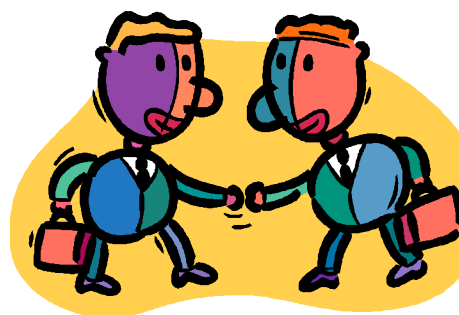
Le décompte financier fait apparaître **un résultat positif de 217 €** qui malheureusement reste insuffisant pour payer les frais d'avocat (environ 3 000 €) imposés pour défendre l'honnêteté de la liste « Ensemble pour une Île Vivante » face au recours

Pour financer le solde de 2 783 €, nous faisons une nouvelle fois appel à la solidarité citoyenne.

RAFISTOLAGES IN EXTREMIS

Quand « PC/PS » cherche à s'unir, cela tient plus souvent du marchandage électoral que de la mise en partage de projets politiques. L'Île-Saint-Denis n'a pas échappé à la dictature de la calculette.

Que s'est-il en effet vraiment passé au lendemain du premier tour ? L'Île Vivante a rencontré deux responsables de la liste socialiste pour étudier les conditions et formes d'une alliance au second tour. Les points d'accord, nombreux, auraient pu justifier non pas une union entre des partis – nous n'en sommes pas un – mais une alliance autour de fortes convergences, susceptible de mobiliser autour d'un projet commun de rénovation politique et démocratique de l'île.



En parallèle, d'autres discussions se déroulaient entre socialistes et représentants du PCF et de leur liste, opportunément élargie à LO et à un collectif. **Pour faire simple, les socialistes s'apprêtaient à rejoindre les mieux offrant**, tout en précisant que l'accord avec le PCF devait être à leurs yeux privilégié. Refusant pour notre part les marchandages, et tenant plus que tout à notre identité non partisane, nous nous sommes séparés sur un constat d'échec.

Ce qui s'est passé ensuite a donc totalement échappé à L'Île Vivante. Le fait, par exemple, d'après ce que l'on a su, qu'ait été troqué le désistement du PC au profit du PS aux cantonales contre l'union PC/PS aux municipales, ne concerne que les deux partis en question. De même, d'après ce que l'on a su, les dissensions internes sur les choix tactiques, tant au sein du PS qu'au sein du PC, ne nous impliquent en rien.

Les électeurs n'ont pas apprécié... Et nous maintenons avec eux le cap qu'ils nous ont fixé.

Philippe HAUMONT

Comme pendant la campagne, nous vous invitons à faire votre don par chèque à l'ordre de :
- Association de financement des Alternatifs.
Tout versement ouvre droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66%.
A adresser à « Ensemble pour une Île Vivante »
BP 50 - 93450 l'Île-Saint-Denis

